



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vente de frégates à la Grèce

Question écrite n° 41650

Texte de la question

Mme Clémentine Autain interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la vente de frégates à la Grèce avec, mardi 28 septembre 2021, la conclusion d'un contrat portant sur un ensemble de trois ou quatre frégates vendues à la Grèce pour 3 à 5 milliards d'euros. Mme la députée attire l'attention de M. le ministre sur les troubles persistants qui parcourent la Méditerranée orientale sur fond d'antagonisme séculaire entre la Turquie et la Grèce. Cette situation connaît une actualité particulière ces dernières années, avec la mise en avant de la nouvelle notion géopolitique de « Turquie bleue » par le gouvernement d'Ankara. La France connaissant ces derniers temps plusieurs revers concernant les livraisons d'armes, elle souhaite obtenir des éclaircissements sur la menée des négociations qui ont eu lieu entre la Grèce et la France et quelles garanties ont été prises afin d'éviter une déconvenue analogue à celle étant survenue concernant le contrat relatif à la vente de sous-marins à l'Australie.

Texte de la réponse

La récente acquisition de frégates par la Grèce s'inscrit dans la volonté globale de rehausser notre relation bilatérale qui s'est matérialisée par la signature d'un partenariat stratégique entre nos deux pays. Ce partenariat est le résultat de la relation de confiance nouée entre nos deux pays, inscrite dans la durée, dans la continuité de la déclaration conjointe sur la défense et la sécurité de juin 2008 et la déclaration helléno-française sur un partenariat stratégique, du 23 octobre 2015. Ce partenariat exprime notre volonté conjointe d'accroître notre coopération dans le domaine de la défense et de la sécurité, sur la base de nos intérêts mutuels et d'une solidarité effective. Il contribue à protéger la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale de nos deux États, tout en promouvant la sécurité, la stabilité et la prospérité dans les régions d'intérêt commun. Ce partenariat n'est dirigé contre aucun pays, mais permet d'agir plus efficacement et étroitement ensemble pour la paix, la coopération et la stabilité en Europe. Athènes a choisi d'acquérir, début 2021, des avions de combat Rafale, commande complétée par une seconde commande de 6 appareils supplémentaires, le 12 septembre 2021. La décision de la Grèce de se doter de trois frégates Belharra s'inscrit dans la continuité de ces décisions. Ces acquisitions dessinent des perspectives nouvelles en matière de coopération industrielle dans le domaine de la défense. Ces bateaux seront construits par Naval Group sur le site de Lorient. La décision de la Grèce consacre ainsi la reconnaissance du savoir-faire de notre industriel et de la qualité des équipements qu'il produit. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères se mobilise, aux côtés de l'ensemble des services de l'État, et du ministère des armées en particulier, pour continuer de soutenir les activités de notre industriel à l'exportation et garantir, ainsi, le maintien, en France, d'une base industrielle de défense solide et porteuse d'emplois durables. L'Europe doit être en capacité de défendre ses propres intérêts sur la scène internationale. Cette nécessité passe par l'affirmation de l'autonomie stratégique européenne et le renforcement de nos capacités communes de défense. Ces notions seront au cœur de la prochaine Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Ce partenariat s'inscrit en parfaite cohérence et dans le plein respect de nos engagements au sein de l'Union européenne et à l'OTAN, en nous permettant d'agir ensemble, plus efficacement, de manière plus coordonnée, pour la paix et la sécurité en Méditerranée, au Moyen-Orient,

en Afrique et dans les Balkans.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41650

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7282

Réponse publiée au JO le : [28 décembre 2021](#), page 9231